



**R**ECUEIL DES **A**CTES **A**DMINISTRATIFS

**NUMERO SPECIAL NOVEMBRE 2012**

EDITE LE 7 NOVEMBRE 2012

**"Le texte complet de chaque acte publié dans le présent recueil pourra être consulté à la  
Préfecture de la Haute-Loire et dans chaque service concerné"**

# SOMMAIRE

<b>PREFECTURE .....</b>	<b>3</b>
<b>SECRETARIAT GENERAL .....</b>	<b>3</b>
DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE .....	3
BUREAU DES ELECTIONS ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE .....	3
ARRETE DIPPAL B2 2012/236 modifiant l'arrêté DIPPAL B2 2012/175 du 17 août 2012 portant composition de la commission départementale d'établissement des listes électorales en vue de l'élection des membres de la Chambre d'Agriculture (date de clôture du scrutin : 31 janvier 2013) .....	3
<b>AUTRES SERVICES.....</b>	<b>3</b>
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS .....	3
ARRETE N° DDCSPP/2012-108 portant subdélégation de signature de M. Stéphan PINÈDE, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire, à certains de ses collaborateurs .....	3
ARRETE N° DDCSPP/2012-109 portant subdélégation de signature de Monsieur Stéphan PINÈDE, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire, à certains de ses collaborateurs pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses du budget de l'Etat .....	4

# **PREFECTURE**

## **SECRETARIAT GENERAL**

### **DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE**

#### **BUREAU DES ELECTIONS ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE**

ARRETE DIPPAL B2 2012/236 modifiant l'arrêté DIPPAL B2 2012/175 du 17 août 2012 portant composition de la commission départementale d'établissement des listes électorales en vue de l'élection des membres de la Chambre d'Agriculture (date de clôture du scrutin : 31 janvier 2013)

**Le Préfet de la Haute-Loire,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

#### **ARRETE**

Article 1er : A l'article 1er de l'arrêté DIPPAL B2 2012/175 du 17 août 2012, portant composition de la commission départementale d'établissement des listes électorales en vue de l'élection des membres de la Chambre d'Agriculture, paragraphe Membres avec voix consultative , les mots :

« Monsieur Albert COMPTOUR – 4 boulevard Gambetta – 43000 LE PUY EN VELAY, Président du comité départemental Haute-Loire de la MSA Auvergne »

sont remplacés par les mots :

« Monsieur Philippe LAMAT – Onnac – 43100 SAINT-JUST-PRES-BRIOUDE, Président du comité départemental Haute-Loire de la MSA Auvergne »,

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Au Puy-en-Velay, le 2 novembre 2012  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Signé : Régis CASTRO



## **AUTRES SERVICES**

### **DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

ARRETE N° DDCSPP/2012-108 portant subdélégation de signature de M. Stéphan PINÈDE, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire, à certains de ses collaborateurs

**Le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;**

#### **ARRETE**

ARTICLE 1 Délégation de signature est donnée par M Stéphan PINÈDE, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, dans la limite de la délégation de signature qu'il a lui-même reçue de M. Denis CONUS, préfet de la Haute-Loire, aux agents de la DDCSPP dont les noms suivent :

- M. Pierre-Yves HOULIER, directeur départemental adjoint, en toute matière,
- Mme Simone NGO'O ELLA, chef du service alimentation et santé publique vétérinaire et M. Pierre Mabrut, chef du service vie sociale, en cas d'empêchement ou d'absence de M. Stéphan PINÈDE et de M. Pierre-Yves HOULIER, en toute matière,

- Mme Danièle RAFFARD de BRIENNE, secrétaire générale, pour les attributions de son service,
- Mme Simone NGO'O ELLA, chef du service alimentation et santé publique vétérinaire, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Simone NGO'O ELLA, à Mme Clémentine DEBAT-BURKARTH et à M. Philippe BRUSSET, pour les attributions de son service,
- M. Pierre MABRUT, chef du service vie sociale, pour les attributions de son service,
- M. Patrick MONIOT, chef du service de la prévention des exclusions et insertion sociale, pour les attributions de son service,
- Mme Marlène BONY, chargée de mission, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick MONIOT, pour les attributions du logement et de la prévention des expulsions et de l'action sociale,
- M. Serge DEBUIRE, chef du service consommation et concurrence, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge DEBUIRE, à Mme Virginie EBELY et à Mme Joëlle MASSON, pour les attributions de son service,
- Mme Isabelle BARRIAL, déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, pour les attributions de sa délégation,
- Mme Gaëlle SCHMITZ, déléguée départementale à la vie associative, pour les attributions de sa délégation.

ARTICLE 2 Ces délégations peuvent être encadrées par une instruction interne à la DDCSPP.

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Le Puy-en-Velay, le 2 novembre 2012

Signé : Stéphan PINÈDE

ARRETE N° DDCSPP/2012-109 portant subdélégation de signature de Monsieur Stéphan PINÈDE, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire, à certains de ses collaborateurs pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses du budget de l'Etat

### **Le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations**

#### ARRETE

**ARTICLE 1** : En cas d'empêchement ou d'absence de M. Stéphan PINÈDE, subdélégation est donnée à M. Pierre-Yves HOULIER, directeur départemental adjoint, pour procéder à l'ordonnancement secondaire de l'ensemble des dépenses et recettes de l'Etat dont la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire est unité opérationnelle.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Stéphan PINÈDE et de M. Pierre-Yves HOULIER, subdélégation de signature est donnée à :

- **Mme Danièle RAFFARD de BRIENNE**, secrétaire générale, pour procéder, à l'ordonnancement secondaire de l'ensemble des dépenses et recettes de l'Etat dont la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire est unité opérationnelle.
- **M. Pierre MABRUT**, chef du service vie sociale pour procéder, dans le cadre des attributions de son service, à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat dont la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire est unité opérationnelle au titre des programmes suivants :
  - Programme 104 – Intégration et accès à la nationalité française ;
  - Programme 106 – Action en faveur des familles vulnérables (action 1) ;
  - Programme 147 – Politique de la ville ;
  - Programme 163 – Jeunesse et vie associative ;
  - Programme 219 – Sport ;

- **Mme Simone NGO'O ELLA**, chef du service alimentation et santé publique vétérinaire pour procéder, dans le cadre des attributions de son service, à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat dont la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire est unité opérationnelle au titre des programmes suivants :
  - Programme 206 – Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation ;
- **M. Patrick MONIOT**, chef du service prévention des exclusions et insertion sociale pour procéder, dans le cadre des attributions de son service, à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat dont la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire est unité opérationnelle au titre des programmes suivants :
  - Programme 106 – Action en faveur des familles vulnérable (action 2) ;
  - Programme 157 – Handicap et dépendance ;
  - Programme 177 – Prévention de l'exclusion et insertion des personnes ;
  - Programme 183 – Protection maladie ;
  - Programme 303 – Immigration et asile ;
- **M. Serge DEBUIRE**,
  - Programme 134 – Développement des entreprises et de l'emploi ;
- **Mme Isabelle BARRIAL**, déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, pour procéder, dans le cadre de ses attributions, à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat dont la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire est unité opérationnelle au titre des programmes suivants :
  - Programme 137 – Egalité hommes-femmes.

**ARTICLE 3** : Subdélégation est donnée à Mesdames Catherine VIALLOGUE et Annie GISCLON, agents comptables, pour la validation des dépenses dans Chorus formulaire selon leurs attributions.

**ARTICLE 4** : Les engagements juridiques mentionnés ci-après demeurent réservés à la signature du directeur ou du directeur adjoint :

- sur le titre 2, les engagements dont le montant unitaire est supérieur à 10 000 €,
- sur les titres 3, 5 et 6, les engagements dont le montant unitaire est supérieur à 15 000 €.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et abroge l'arrêté DDCSPP/2012-48 du 23 avril 2012.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté sera notifié au directeur départemental des finances publiques et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le Puy-en-Velay, le 2 novembre 2012

Signé : Stéphane PINÈDE

